



## Rétrogradation quels motifs ?

Par **rerico**, le **26/02/2009** à **00:27**

Bonjour,  
Je suis responsable pour une société de sous-traitance. Il y a quelque temps de cela un de mes salariés a été surpris avec un baladeur sur les oreilles pendant qu'il conduisait un chariot élévateur sur le site de notre client. Celui s'est enpressé de nous dire par mail "je ne vu plus voir ce cariste sur le site" en clair il voulait qu'on le licencie ou que l'on le mute sur un autre site.  
N'ayant pas d'autre site dans le meme bassin d'emplois, nous avons dut garder ce cariste, et le port du baladeur étant une première pour ce monsieur, cela ne justifis pas un licenciement. Bizarre la date anniversaire du contrat arrivant a terme deux semaines plus tard, nous avons appris que ce meme client nous dénonçait le contrat, en s'appuyant sur le comportement des gens. Il s'est meme permis de dire a mon responsable que si nous licencions pas ce cariste le contrat était perdu pour nous, mettant 7 salariés en licenciements économique.  
Ne marchant pas au chantage j'ai refusé de le licencier, depuis ce jour une pression enorme est venu sur nous (mes opérateur et moi meme) de la part de nos supérieures. Une grosse préssion est venu en particulier sur le cariste en personne afin qu'il accepte une proposition financière pour partir (5000€). Une présion sur moi meme est venu également sur moi afin que je mette moi aussi une pression a ce cariste afin qu'il parte, sous prétexte que si ce cariste reste il nous enfonce tous vers le bas et nous met au chômage. En clair ils essayaient de le faire culpabiliser. J'ai catégoriquement refusé de mettre une pression sur ce cariste et qu'il était libre de choix de resté ou de partir avec la proposition financière. A force de subir une pression de mes supérieures ce cariste a décider de partir. Le problème est que maintenant est venu mon tour depuis que ce cariste est partis, mes supérieurs mon signifiés une rétrogradation a cette place de cariste. Si je venais a refuser cette rétrogradation, ils entameraient un licenciement, pour motif "mise en danger de la prestation". En clair ils estime que tous ce qui est arrivé est a cause de moi et ils estiment que je n'est donc pas les moyens de manager des opérateurs. Je pense sincèrement que mon refus de pression sur ce cariste, ils ne l'ont pas appréciés et ils veulent me le faire "payer".  
Je précise que je n'ai jamais reçu de courriers écrits sur mon mauvais management et que je n'ai jamais eu

d'avertissements. rnPeut on me rétrograder sur ce prétexte la ? mise en danger du site ?

Par **julius**, le **26/02/2009** à **10:29**

Une retrogradation est une [s]sanction[/s].rnVous ne pouvez refuser , si l'employeur vous l'impose par contre vous pouvez aller devant les juridictions prud'homales , et dénoncer cette sanction de retrogradation.rnrnConcernant le harcèlement que vous subissez , utilisez votre "droit d'alerte" , avec un courrier en AR à votre employeur.rnrn[citation]Copie DDTEFP rnCopie Avocat ( ou conseil)rnAR n° : XXXXXrnMonsieur,rnJe tiens à vous informer que les pressions que je subis ( décrivez les ) ainsi que les agissements que vous faites preuves à mon égard me paraissent être du harcèlement.rnVous devez selon l'art. L4121-1 du CDT prendre les dispositions nécessaires pour éviter que soit mis en danger ma personne ( que ce soit morale ou physique)rnJe tiens à vous préciser qu'en cas de risque sur ma personne , je me réserve le droit de retrait de mon poste jusqu'à ce que la situation s'améliore , comme me le permet l'art. L4131-1 du CDT .rnJe vous demanderais de prendre rapidement les dispositions nécessaires afin que cesse cette situation.rnJ'en ai d'ailleurs informé les services de l'inspection du travail.rnrnComptant sur votre compréhension ...[/citation]